

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 3 novembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 17h32 et levée à 20h00

Etaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; SIMONIN Philippe ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M : DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

Etaient excusés :

G.B.M : BOUVET Nathalie suppléante de Mme ROCHDI Karima ; COUDRY Sébastien ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUGUET Damien suppléant de Mme MICHEL Marie-Thérèse ; LEGAIN Damien ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROCHDI Karima ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Guillaume BAILLY

Procuration de vote :

Mandants : LEMERCIER Myriam ; MONNIER Alain ;

Mandataires : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude

VALORISATION ORGANIQUE

SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGIR POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE A DAPAONG

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-Présidente

Début 2020, l'association AGIR abcd a transmis au SYBERT le bilan technique et financier 2019 du fonctionnement de la plateforme de compostage de Dapaong, en vue du versement de la 2ème partie de subvention du « 1% déchets ».

I. BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019

Résultats d'activité

L'année 2019 est la 1ère année de mise en activité de la plateforme de compostage à Dapaong.

Les résultats sont les suivants :

- les investissements suivants ont été réalisés : construction d'un bloc sanitaire, achat d'une moto pour le démarchage des agriculteurs autour de Dapaong
- gestion de la plateforme de compostage : elle a été assurée par un technicien qui a été licencié après 6 mois
- vente de compost : 9 tonnes ont été vendues (3T vendues en 2018), soit 30% du prévisionnel
- activité jardinage assurée par les femmes AFPHY, a permis la vente de légumes
- formation des femmes au compostage : deux femmes ont été se former aux techniques de compostage sur la plateforme GEVALOR-IMPRO à Lomé
- actions de communication et sensibilisation des habitants à l'hygiène, aux déchets et à l'utilisation du compost : deux actions menées en décembre par les femmes
- commercialisation du compost : le démarchage auprès des agriculteurs n'a pas été suffisant, la technicienne commerciale recrutée à cet effet n'étant restée que 3 mois à son poste.

Bilan financier

Le total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 277 €, soit 14% du budget prévisionnel 2019 (celui de la demande de subvention reçue en 2019). Cet écart s'explique par une activité moindre que celle prévue, liée à l'absence ou la défection des personnes ressources (le poste « dépenses de personnel » représente 50% du budget). Il est à noter notamment :

- l'absence de recrutement d'un chef de projet (c'est le technicien gestionnaire de la plateforme qui devait en faire office)
- l'absence d'un formateur en compostage/agronomie (poste de VSI non pourvu)

L'engagement de l'association AGIR abcd à « augmenter les compétences techniques en matière de compostage et d'organisation du travail des femmes AFPHY » n'est donc que partiellement atteint.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2018	Budget prévu 2019	Budget réalisé en 2019
Chef de projet	0	3600	0
Volontaire de Solidarité Internationale	0	6000	0
Technicien de la plateforme	640	960	267
Gardien de la plateforme	360	480	457
Responsable vente et sensibilisation	160	1200	137
Fontainière	240	360	219
Indemnités	1900	2520	887
Frais de gestion plateforme	480	480	
Frais de déplacement	0	1200	
Carburant véhicules	400	960	494
Frais entretien matériels	480	1200	179
frais entretien bâtiments	500	1200	158
Frais bancaire Togo	60	60	35
Formation compostage	400	1200	396
Formation gouvernance	0	1200	0
Frais de sensibilisation	0	1200	0
Frais de communication	400	1200	0
AGIR (frais admin., accompagnement)	200	1780	29
Déplacement experts AGIRabcd		3200	276,6
Divers*	1300	1200	742,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 220 €	31 200 €	4 277 €

Perspectives 2020:

L'association AGIR abcd prévoit pour 2020 : la réorganisation de la plateforme, qui passe notamment par le recrutement d'un responsable de la plateforme, la formation des femmes au compostage à Dapaong, le développement d'actions de promotion du compost, le recrutement d'un commercial pour démarcher les propriétaires terriens.

II. MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Etant donné la forte baisse des dépenses de fonctionnement pour 2019 et le décalage dans le planning du projet, il est proposé :

- pour 2019, de verser une subvention de fonctionnement de 1 500 €,
- pour 2020, de verser une subvention maximale à hauteur de 20% du budget effectivement réalisé 2020 et dans la limite de 5 000 €,
- de prolonger la durée d'application de la convention de **15 mois**.

Ces modifications font l'objet de l'avenant proposé.

À l'unanimité, le Comité Syndical:

- **validé les termes d'un avenant à la convention avec l'association AGIR, proposés ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer et mettre en œuvre cet avenant.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0





Avenant à la Convention de coopération avec l'association AGIR abcd

Envoyé en préfecture le 10/11/2020
Reçu en préfecture le 10/11/2020
Affiché le **10 NOV. 2020**
ID : 025-252508247-20201103-2020_11_12_38-DE



Entre

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets) représenté par son Président, Monsieur Cyril DEVESA, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du 3 novembre 2020, d'une part,

Et,

L'organisme bénéficiaire, dénommé **AGIR abcd**, Association Générale des Intervenants Retraités, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé 40 rue Letort à PARIS (18^e) et représenté par son Président Jean **PEDELABORDE**, d'autre part,

ARTICLE 3 – Engagements financiers du SYBERT

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement de la subvention de fonctionnement de 3 000 € prévue initialement pour 2019 :

- pour l'année de fonctionnement 2019 : au vu du bilan présenté en 2020, une subvention de 1 500 € sera versée avant le 31 décembre 2020,

- pour l'année de fonctionnement 2020 : l'association AGIR abcd devra présenter au SYBERT avant le 31 janvier 2021 un bilan moral et financier des actions réalisées en 2020. Une subvention, calculée à hauteur de 20% du montant des dépenses HT, effectivement réalisées en 2020, dans la limite de 5 000 €, sera versée par le SYBERT avant le 31 mars 2021.

ARTICLE 2 – Durée de la convention

Le présent avenant prolonge la durée initiale de la convention signée entre le SYBERT et l'association AGIR abcd jusqu'au 31 mars 2021, soit une prolongation de 15 mois.

Les autres clauses et modalités de la convention demeurent inchangées.

Fait en un exemplaire à Besançon, le

Le Président d'AGIR abcd,

Jean PEDELABORDE

Le Président du SYBERT,

Cyril DEVESA

Envoyé en préfecture le 10/11/2020
Reçu en préfecture le 10/11/2020
Affiché le **SLO**
ID : 025-252508247-20201103-2020_11_12_38-DE